

N°2023/03-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION : 23 MARS 2023

DATE D’AFFICHAGE : 23 MARS 2023

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28

PRESENTS : 16

VOTANTS : 22

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Claudine POLIPOWSKI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Véronique AUGUSTIN (départ à 21h36), Anthony BENOIT, Stella HENRY.

ETAIT EXCUSE : Guy ISDANT

ETAIENT ABSENTS : El Ouahhab ARBAOUI, Souraya ALIOUET, Ines MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

POUVOIRS : Christelle MARTINEZ à Guy VALENTIN, Stéphane PAU à José GODINHO DA SILVA, Linda AYACHI à Stella HENRI, Vincent SIEPAIO à Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE à Adrien BAILLY, Aziz ABDAOUI à Laurent LHOSTE, Véronique AUGUSTIN à Anthony BENOIT (à compter de 21h36).



Matière : CESSION FONCIER
Service émetteur : Foncier

Objet : Cession d'un appartement de type T3 appartenant à la ville de VAUJOURS situé au RDC du 24 rue de Meaux, cadastré A 1545, (superficie de la parcelle 551 m²).

Rapporteur : Monsieur Stéphane PAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU la délibération n° 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégation d'attribution au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 8 mars 2022 pour un montant de 115 000,00 € HT en valeur libre ;

VU l'offre d'achat du 15 décembre 2022 formulée par Madame Ismahane BENBEKAR demeurant au 108 avenue de la Résistance 93 340 LE RAINCY pour l'acquisition du lot n°12 composé d'un appartement de type T3 au rez-de-chaussée d'une superficie de 48 m² et du lot n°5 composé d'une cave en sous-sol, situés sur la parcelle cadastrée A n°1545 sise 24 rue de Meaux ;

VU la Commission Communale « environnement, urbanisme, travaux et transports » du 13 mars 2023 ayant émis un avis favorable ;

VU le rapport de présentation afférant à la présente délibération ;

CONSIDERANT que la ville de VAUJOURS souhaite vendre son bien situé au 24 rue de Meaux,

CONSIDERANT que Madame Ismahane BENBEKAR souhaite acquérir ledit bien,

CONSIDERANT l'accord entre les deux parties pour une transaction de la propriété de la ville de VAUJOURS au profit de Madame Ismahane BENBEKAR pour un montant de 126 500,00 € HT en valeur libre ;



**Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'approuver la vente à Madame Ismahane BENBEKAR demeurant au 108 avenue de la Résistance 93 340 LE RAINCY, du bien appartenant à la ville de VAUJOURS, représentant 2 lots en copropriété, composé d'un appartement de type T3 au rez-de-chaussée, d'une surface de 48,00 m² (lot n°12) et d'une cave en sous-sol (lot n°5), situés sur la parcelle cadastrée section A n° 1545, sise 24 rue de Meaux à VAUJOURS ;

ARTICLE 2 : DIT que la cession dudit bien se fera au prix de CENT VINGT-SIX MILLE CINQ CENTS EUROS HT (126 500,00 € HT) en valeur libre et dont les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;

ARTICLE 3 : DIT autoriser le Maire à signer tout acte et document s'y rapportant ;

ARTICLE 4 : DIT que le Maire, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération ;

ARTICLE 5 : DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Trésorier de Livry-Gargan ;

ARTICLE 6 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

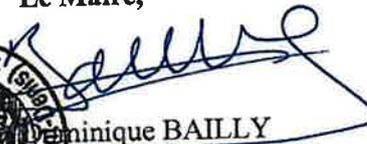
Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué à la porte de l'Hôtel de Ville le *06 avril 2023*



POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 31 mars 2023

Le Maire,


Dominique BAILLY
Maire-président de Grand Paris Grand Est



« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le 06/04/2023
et le dépôt en Préfecture
le 05/04/2023

Le Maire,
Dominique BAILLY
Maire-président de Grand Paris Grand Est

